

Descriptif du produit

Fonds self-service

Avec les fonds self-service, vous utilisez l'infrastructure de PostFinance. Investissez votre argent en toute autonomie, selon ce que vous souhaitez, dans des fonds sélectionnés.

En bref

Vous investissez en toute autonomie, selon ce que vous souhaitez, et sans avoir besoin de conseils.



Conseil et services



Stratégie de placement individuelle



Surveillance du portefeuille



Accès à l'opinion sur le marché



Vos besoins en matière de placements

Vous vous y connaissez en placements et souhaitez investir en toute autonomie dans des fonds. Vous n'avez pas besoin de conseil pour cela.

Vos avantages

- Vous bénéficiez d'une offre de fonds claire, composée par nos experts. Celle-ci contient exclusivement des PostFinance Fonds et une sélection de fonds émis par des tiers.
- Dans le cas des fonds émis par des tiers, des fonds axés sur différents pays, secteurs ou thèmes comme la technologie ou la durabilité s'offrent à vous.
- Avec un plan d'épargne en fonds, vous pouvez investir régulièrement de petits montants dans des fonds sélectionnés.
- Vous recevez gratuitement votre e-relevé fiscal par voie électronique dans e-finance ou par courrier. Ainsi, vous pouvez importer facilement les informations pertinentes dans le logiciel de déclaration de votre administration fiscale cantonale ou les transférer manuellement.

Aperçu des prestations principales

Conseil et services

Exécution des transactions et gestion de dépôts ✓

Extrait de dépôt Semestriel

E-relevé fiscal (Suisse) ✓

Plan d'épargne en fonds ✓

Plan de prélèvement lié à un fonds ✓

Notre opinion sur le marché

Accès aux analyses de marché ✓

Canaux d'ouverture et d'utilisation

En ligne¹ et dans les filiales ✓

¹ Un login e-finance est nécessaire pour le canal en ligne.

Prix et conditions

Frais ²	Vous trouverez des informations sur les frais dans la liste des prix des solutions de placement sur postfinance.ch/informations-placements .
Indemnités de distribution	Oui, déjà comprises dans les coûts liés aux fonds des différents instruments (voir <i>Feuille d'information: Frais et indemnités de distribution dans les solutions de placement «Fonds self-service» et «Conseil en fonds Base»</i> sur postfinance.ch/informations-placements).
Montant minimal par fonds (investissement initial)	CHF 2000.–
Montant minimal par fonds (investissement suivant ou rachat ³)	CHF 100.–
Montant minimal investissement récurrent via plan d'épargne en fonds	CHF 20.–
Transferts de titres à des banques tierces	Pas possible pour les PostFinance Fonds

² Imputation sur le compte de référence.
³ Rachat via le plan de prélèvement lié à un fonds également possible.

Clause de non-responsabilité

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

Retrouvez notre offre de fonds sur postfinance.ch/offrefonds.
Vous trouverez plus d'informations sur notre offre sur postfinance.ch/fonds.